

N° 32

Le périodique de Tannay

Edition décembre 2014



Le Tannayroli



PPA « Le Torry » : pensons à l'avenir !

Claude Tchamkerten : vingt belles années au service de la Commune !

Rénovation du Château : une belle réussite !

Hommage à Hermann Tschopp

Sommaire



Editorial

- PPA « Le Torry » : pensons à l'avenir ! 3

Rapport d'activités du Conseil communal 4

Remerciements

- Claude Tschamkerten : vingt belles années au service de la Commune 5

Hommage à Hermann Tschopp

- Disparition de notre ancien Syndic 6
- Une belle Fête nationale à Tannay 6

Gestion des déchets

- Ballon d'oxygène pour la déchèterie intercommunale 7

Sortie à Villars-les-Dombes !

- Nos retraités en vadrouille... 8

Bâtiment communal

- Rénovation du Château : une belle réussite ! 9

Police & sécurité

- Le Jihad, la nouvelle menace terroriste 10

- Saccage à la parcelle Monnier 11

- Rappels des principes essentiels à votre sécurité 11

Nouvelles des temps passés 12-13

L'Amicale

- 2014, l'Amicale fête ses 40 ans 14

Edition 2014 des VMT

- De beaux concerts cette année encore 15

Commission culturelle

- Parvis d'Artistes 16
- Les Ministrings 17

Divers

- La Petite Rive à nouveau accessible ! 18
- EspaceDôle : activités hivernales 18
- Le Marché 19
- La circulation dans le village 19

Mariages, naissances et décès 20

Poème d'Henri Rapin - Les Mains 20

Editorial

PPA « Le Torry » : pensons à l'avenir !

Quelqu'un a dit de la politique que c'était « l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde » ! Nos institutions nous permettent heureusement d'éviter de tomber dans pareil travers et le référendum est l'un de ces instruments qui donnent au citoyen la possibilité, en dernier recours, de faire valoir son point de vue. Après le vote positif du Conseil communal en novembre 2013, puis l'approbation préalable du Canton en octobre dernier, un comité référendaire opposé au PPA « Le Torry » s'est donc constitué qui a réuni de nombreuses signatures. Vous serez ainsi, très vraisemblablement, appelés à vous prononcer sur ce projet, sans doute en mars prochain.

La campagne qui précédera ce vote sera l'occasion pour nous, dans les semaines à venir, de vous informer très largement et sans réserve. J'ai souligné à plusieurs reprises notre volonté d'une parfaite transparence dans ce dossier. J'en veux pour nouvelle preuve que la convention qui précise ce que doivent être les rapports entre la Commune et la Coopérative chargée de la réalisation du port et de son exploitation a été présentée aux conseillers communaux, comme j'en avais fait la promesse.

Faut-il rappeler que si nous avons opté pour un partenariat avec une Coopérative (dont je souligne que le comité est essentiellement composé de Tannayrolis),

c'est par souci de soulager les finances communales, dans la mesure où la Coopérative prend à sa charge les études du projet et sa réalisation. Lors du récent travail de remise à jour de cette convention, la Municipalité a eu le souci de défendre et de valoriser les intérêts communaux. La Coopérative s'est ainsi engagée, notamment, à favoriser les habitants de Tannay dans l'attribution des places, à maintenir libre d'accès les digues et promenades publiques, à transmettre à la Commune ses statuts, son rapport et ses comptes annuels.

Vous vous prononcerez le moment venu en toute connaissance de cause. Partisans et adversaires du projet développeront leurs arguments.

Gardez cependant à l'esprit que voici plus de vingt ans que l'on parle d'un nouveau port à Tannay ! Le moment n'est-il pas venu de ne plus tergiverser et d'aller de l'avant ? Le projet qui vous est soumis, ni trop grand, ni trop petit, dans la moyenne des ports lémaniques, n'est en rien gigantesque : il répond tout simplement aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Notre région est en plein développement et les attentes sont grandes. Pensons à l'avenir : les générations qui viendront après nous ne comprendraient pas qu'une nouvelle fois, par frilosité, on ait baissé les bras !

Serge Schmidt



Serge Schmidt, Syndic

Prochaine séance
du Conseil le
15 décembre 2014

Rapport d'activités du Conseil communal

Décisions de la dernière séance

Dans sa séance du 29 septembre 2014, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Accepté le préavis municipal n° 50 relatif à une demande de crédit de 709'315 CHF destiné à financer la part de la Commune dans la construction d'une déchèterie intercommunale au lieu dit « en Marais » sur la parcelle n° 34, propriété de Mme Mariette Streit à Commugny.
- Accepté le préavis municipal n° 51 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2015.
- Accepté le préavis municipal n° 52 relatif à une demande de crédit de 62'500 CHF pour l'étude du projet définitif de la requalification de la route Suisse (RCI B-P) entre Mies et Founex.

Fermeture de l'Administration communale lors des fêtes de fin d'année

Les bureaux seront fermés du

mercredi 24.12.2014 dès 12h00 au vendredi 02.01.2015 (inclus).

Réouverture des bureaux selon les horaires habituels le mardi 06.01.2015.

GREFFE

Mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00

OFFICE DE LA POPULATION

Mardi de 7h30 à 12h00 et jeudi de 14h00 à 18h00

Ramassage des ordures ménagères pendant les fêtes

Mercredi 24.12.2014

La levée du mercredi 31.12.2014 sera avancée au **mardi 30.12.2014.**



Remerciements



Claude Tchamkerten : vingt belles années au service de la Commune !

Quoiqu'on en dise, il est des gens irremplaçables ! Et **Claude Tchamkerten** est de ceux-là. Alors que les années qui passent ne semblent pas avoir prise sur lui, le voici à quelques semaines

pétences. A ces qualités, il convient d'ajouter une grande disponibilité et une gentillesse jamais prise en défaut, ce qui était particulièrement apprécié de nos concitoyens.

son premier jour de travail à la Commune en 1995, il aime à rappeler qu'il s'était ainsi levé à 4 heures du matin pour le salage de la neige qui était tombé en masse.

La Municipalité tient donc à le remercier tout particulièrement et à lui souhaiter une longue et heureuse retraite, aux côtés de Françoise, de sa fille et de ses deux petites-filles, des jumelles de deux ans et demi pleines de vie et de bonne humeur. Claude, bien connu, et pour cause, dans le village cède donc sa place et c'est un autre Tannayroli bien connu aussi de nos concitoyens qui a été tout récemment engagé comme nouvel employé communal : Yves Deferne, par ailleurs Président de l'Amicale, et auquel nous souhaitons la bienvenue.



d'une retraite qu'il faut bien se résoudre à prendre un jour. Au 1^{er} mars 2015, il pourra donc le faire sans état d'âme, tant il a donné de son temps et de son énergie au service de la communauté. Engagé comme employé communal le 1^{er} janvier 1995, Claude - qui était auparavant chauffeur routier - aura donc pendant tout juste vingt ans rempli sa tâche avec une belle conscience professionnelle, avec diligence et com-

Tout au long de ces années, Claude Tchamkerten était quotidiennement présent, avec une belle polyvalence, sur nos routes et chemins villageois pour les entretenir, pour assurer divers nettoyages et travaux de conciergerie, pour s'occuper de la décoration florale, pour apporter son aide lors de diverses manifestations et, ce qui n'est pas des moindres, en hiver et en pleine nuit, pour assurer le déneigement. Pour

A noter également, le départ au 31 janvier 2015 de Mesdames **Marianne Kaltenrieder** et **Edith Mühlemann**, qui ont assuré depuis 1987 avec une belle fidélité, le nettoyage et le parfait entretien des bâtiments communaux et de l'école. Qu'elles en soient ici vivement remerciées. Bienvenue également à Madame Suzanne Yapa qui les remplacera.

Serge Schmidt

Hommage à Hermann Tschopp

Disparition de notre ancien Syndic

Le 17 juillet dernier, disparaissait Hermann Tschopp, ancien Syndic et ancien membre du Conseil communal.

On se souviendra de ce personnage attachant, joyeux et toujours souriant, bon vivant, grand sportif prati-



quant avec talent le tennis et le ski, viscéralement attaché à la chose publique et le mieux-vivre pour les Tannayrolis, d'une constante bienveillance envers son prochain, pratiquant l'humanisme et l'altruisme au quotidien.

Constamment motivé, il avait une farouche volonté de changer les choses, d'imprimer le respect des valeurs avec lesquelles il avait été éduqué, d'assumer les décisions prises, bonnes ou mauvaises, et de ne jamais reporter sur autrui d'éventuelles responsabilités.

Pragmatisme et efficacité étaient son credo et il prenait volontiers des risques si ces derniers apparaissaient raisonnables et bénéfiques pour la collectivité.

Profondément attaché à sa famille et à ses amis, il nous laissera le souvenir d'un « Homme » au sens plein du terme avec le regret d'avoir perdu un ami bien trop tôt.

Nos tendres pensées vont à sa famille.

P. Simon

Une belle Fête nationale à Tannay

Il appartenait cette année à notre Commune d'organiser la Fête nationale qui réunissaient les habitants de nos trois communes, Chavannes-des-Bois, Mies et Tannay.

Elle fut très réussie, avec l'aide efficace de l'Amicale ainsi qu'avec un orateur, M. Metin Ardit qui a su captiver l'attention du public avec un très beau témoignage personnel où il disait toute sa reconnaissance à son pays d'adoption. Un superbe feu d'artifice a aussi été très apprécié !

S. Schmidt



Gestion des déchets

Ballon d'oxygène pour la déchèterie intercommunale !

Dans le numéro précédent, je vous avais informés de l'avancement de ce projet important, qui je le rappelle, réunit les communes de Commugny, Chavannes-des-Bois et Tannay.

Depuis le mois de juin ce dossier a évolué de façon encourageante, avec la mise à l'enquête publique de deux P.P.A. (Plan Partiel d'Affectation), celui de la déchèterie « en Marais » à Commugny et celui servant à la compensation de la surface d'assolement par la modification d'une zone intermédiaire en zone agricole à Chavannes-des-Bois.

Aucune opposition n'a été déposée pour ces deux enquêtes et, ce sont ensuite les Conseils communaux et généraux qui les ont avalisés. Dans le même

temps, les préavis des demandes de crédit nécessaires pour la construction ont été acceptés par les Conseils des trois communes, pour un montant total de 2'355'000 CHF, répartis au prorata de la population, soit 1'259'877 CHF pour Commugny, 385'808 CHF pour Chavannes-des-Bois et 709'315 CHF pour Tannay.

La mise à l'enquête du permis de construire a été réalisée pour se terminer à fin octobre sans opposition majeure, ce qui va permettre de commencer le chan-

tier au début du printemps, travaux qui dureront environ une année.

Il est à noter que lors du dernier Conseil communal de Commugny, deux motions ont été déposées concernant des problèmes internes à solutionner et à mettre en place avant l'ouverture de la déchèterie : l'une sur l'aspect des circulations et la deuxième sur un concept global de la collecte des déchets, sans incidence sur la délivrance du permis de construire.



Jacques Kaltenrieder, Municipal

Sortie à Villars-les-Dombes !



Nos retraités en vadrouille...

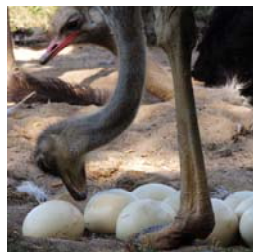
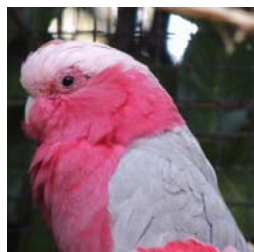
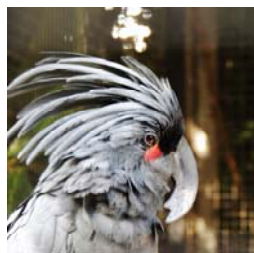
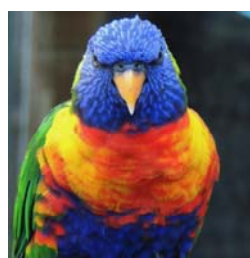
Comme de coutume, la Municipalité de Tannay a offert une journée récréative aux aînés du village. Cette année, c'est à Villars-les-Dombes qu'ils ont été conduits pour visiter le magnifique parc des oiseaux. Ce lieu idyllique nous donne la possibilité de découvrir un grand nombre

d'espèces d'oiseaux et d'assister à un spectacle où les plumes frôlent les têtes des spectateurs...

A midi, le restaurant des Dombes a su séduire les papilles de tous, et pour la pause café et croissants, le restaurant « le Panoramique » a tenu sa promesse

en nous offrant une vue splendide sur le village de Cerdon et ses vignobles.

Le soleil, à nouveau au rendez-vous pour cette édition, a garanti une belle journée qui a été très appréciée de tous et nous nous réjouissons d'ores et déjà d'organiser la sortie 2015 !



Photos : Pierre-Adrien Semoroz & Sophie Kilcherr



Bâtiment communal

Photos : Lucien Kolly, photographe
HORIZONS PHOTO

Rénovation du Château : une belle réussite !

Depuis de nombreuses années l'état de notre Château, véritable emblème de notre village tout autant que ses chênes vénérables, nous causait un certain nombre de soucis, les pierres de molasse fissurées et brisées en de nombreux endroits, les encadrements, pour certains en fort mauvais état, à l'instar des tablettes en pierre de taille ou des chaînes d'angle, sans compter les peintures altérées, les avant-toits cloqués, ou les crépis qui partaient en lambeaux.



respectant scrupuleusement les méthodes de l'époque.

- RODA Toiture SA, qui a procédé avec habileté à la réfection des barres à neige et du toit.

Nous avons profité de ces travaux importants, pour agrémenter nos façades d'un éclairage discret tant pour rehausser et mettre en valeur le charme de cette gentilhommière que pour sécuriser ses habitants et les promeneurs du parc. Nous remercions les sociétés Fréquence Electricité et Allisson Professional Lighting Sàrl, qui ont su avec doigté et talent trouver la juste note pour cet éclairage de qualité, comme ils l'avaient déjà prouvé avec notre salle communale.

Voici maintenant une demeure dont nous pouvons être fiers, telle une pierre précieuse dans cet écrin qu'est notre magnifique parc offrant une vue unique, une « fenêtre » sur le lac au profit de nos habitants et des générations à venir.

En collaboration et, sous la direction du Tannayroli renommé Roger Simond, le Château a fait une toilette complète et nécessaire, après le vote du Conseil communal d'un crédit de 376'500 CHF.

Conduits de main de maître, ces travaux ont fait appel à des entreprises réputées, que nous nous permettons de remercier ici par ces quelques lignes. Ainsi nous avons pu compter sur la collaboration et le professionnalisme de

- Pierre Lachat & Fils, tailleurs de pierre que l'on ne présente plus, qui a remplacé les tablettes en pierre de taille, encadrements et chaîne d'angle.
- RD Bat, qui a réalisé une superbe réhabilitation des crépis, lesquels avaient subi les affres de l'âge depuis la dernière réfection qui datait de 1920.
- Rossi SA, qui par un badigeon à la chaux a redonné vie à la tour, et repeint les avant-toits et les volets en



Maurus Wüst, Municipal

Police & sécurité

Le Jihad, la nouvelle menace terroriste

Le récent Forum sur la sécurité organisée par l'Académie de police de Savatan qui a eu lieu à Champéry, a réuni la plupart des polices romandes, le corps des gardes-frontières, les représentants des forces de police française ainsi que les représentants des services secrets de l'armée.

A l'ordre du jour figurait la menace terroriste, thème choisi il y a plus de 6 mois par l'Académie... choix pré-moitoire s'il en est, en regard des événements tragiques qui se sont déroulés et qui perdurent maintenant depuis de longs mois.

Les interrogations que font planer tant sur le plan intérieur, que sur le plan international, le départ de jeunes à la recherche d'un idéal ou d'une quête religieuse mystique, au nom d'une altération d'une foi dévoyée, créent des dangers d'un nouveau genre pour nos démocraties.

Les moyens de communication mis en place par les organisations terroristes, moyens devenus extrêmement sophistiqués, notamment l'accès à Internet, des sites webs situés dans des pays laxistes, les téléphones jetables, les possibilités de déplacement bon marché offertes depuis l'ensemble des aéroports européens, permettent à des jeunes sous 2 ou 3 jours, de rejoindre les milieux islamistes fondamentaux qui les exfiltreront depuis la Turquie vers les zones de combats, dont très peu reviennent vivants. Nous parlons ici de seule-

ment 20%, tout au plus, de ces jeunes qui survivent. La réintégration de ces jeunes pose problème, la sauvagerie de ces mouvements rendant impossible une réintégration normale sans passer par la case prison, assortie d'un suivi psychiatrique de longue durée.

Les mouvements politiques tout comme les forces de sécurité européennes sont d'avis de prévenir plutôt que de sanctionner, en empêchant ces jeunes, de rallier les zones dites sensibles où toute traçabilité devient difficile voire impossible. Aujourd'hui, une collaboration européenne a été mise en place et s'efforce d'identifier les candidats au Jihad ou à la guerre sainte, que ce soit en direction de la Syrie ou de l'Irak.

Ainsi, les Etats qui soutiennent le DAESH (Etat islamique) et qui favorisent le prosélytisme par le financement d'agents actifs nomades, qu'on appelle « diffuseurs », qui sont chargés d'identifier certains jeunes fragiles en errance d'identité afin de les rallier à la guerre sainte, ou l'implantation d'écoles coraniques et de mosquées et l'engagement des religieux qui vont enseigner dans ces espaces tout comme les ma-

tières qui vont y être dispensées sont de plus en plus surveillés par les services de sécurité occidentaux qui contrôlent ces faits et gestes.

Parallèlement, les forces de sécurité restent attentives aux nombreux moyens mis en place par les mouvements terroristes et leur collaboration ponctuelle avec les mouvements criminels classiques, ainsi qu'aux flux d'argent importants liés à ces activités maffieuses et terroristes.

On doit souligner ici la difficulté d'identifier les suspects éventuels ce, en l'absence d'un fichier d'identification fédéral et en l'absence d'une structure centralisée coordonnant les actions des polices cantonales, fichier refusé depuis des années par les milieux de gauche. Néanmoins, devant l'urgence, un projet est actuellement à l'étude en collaboration avec des représentants de l'ensemble des mouvements politiques suisses, qui nous permettra, peut-être, de juguler cette menace d'un nouveau genre et qui rendra plus efficace l'action de nos forces de polices.



Saccage à la parcelle Monnier !

La parcelle Monnier offre à nos habitants ainsi qu'aux promeneurs une halte paisible dans un cadre magnifique où petits et grands peuvent partager un pique-nique, goûter aux joies d'un barbecue où jouer à la pétanque.

Malheureusement, par 4 fois en peu de temps, il s'est trouvé des

vandales pour détruire avec détermination les barbecues mis à disposition, la table et les bancs en bois massif. Triste de voir que des installations au bénéfice de tous soient pareillement victimes de déprédations privant ainsi les Tannayrois de cet espace que nous espérons être au bénéfice de

tous et sauvegardé de manière collective.

Nous invitons les citoyens ayant eu connaissance de certains faits en relation avec ces événements à transmettre à la Municipalité toute information pouvant nous permettre de confondre les vandales.

Rappels des principes essentiels à votre sécurité !

Les événements dont les médias se font régulièrement l'écho avec des vols avec violence, des agressions gratuites ou des cambriolages en grand nombre observés dans notre région créent des peurs et des tensions inhabituelles auprès de notre population.

La traditionnelle réunion de la police – population qui a eu lieu à Founex le 29 octobre sous l'égide de la police de quartier en présence de plus de 150 personnes, a mis en lumière les attentes et les peurs de notre population. La police s'est longuement exprimée sur les moyens d'améliorer la sécurité des gens et des habitations ainsi que sur le comportement à observer vis-à-vis d'éléments inhabituels ou de personnes inconnues.

Nous vous rappelons ces principes essentiels de notre sécurité :

- Mettez une rosace de sécurité sur votre porte d'entrée.
- Installez un système lumineux à détection de présence à proximité de votre maison (certains sont équipés d'une caméra avec une carte mémoire lisible sur votre ordinateur).

- Allumez votre maison dès le début de la soirée.
- Fermez portes & fenêtres.
- Ne laissez rien dans votre voiture le soir et fermez-la à clé.
- Gardez vos clés de voiture et vos valeurs en lieu sûr, ne conservez pas de valeurs importantes à votre domicile.
- Signalez toute présence inhabituelle et tout démarchage intempestif, ne donnez pas de travaux à des gens du voyage ou à des sociétés ou personnes qui procèdent par démarchage au porte-à-porte.
- Ne transportez pas d'argent à la poste pour payer vos factures, effectuez vos versements par Internet si vous le pouvez ou faites les exécuter par votre banque.

- Avertissez vos voisins de votre absence et demandez leur de veiller sur votre maison comme vous le feriez pour eux.
- En cas de doute, n'hésitez pas à appeler le 117, en priorité à une agence de sécurité privée.
- Nous vous rappelons que la pose de caméras joue un rôle dissuasif et augmente la sécurité, mais qu'elles ne doivent pas filmer le domaine public sans autorisation.
- La police de sécurité se tient gratuitement à votre disposition pour examiner avec vous, la sécurité de votre domicile et vous faire part de leurs observations éventuelles.

Le soussigné se tient à votre disposition pour tous conseils ou précisions complémentaires.



Patrick Simon, Municipal

Nouvelles des temps passés...

Poursuivant la lecture du « Livre d'Or », nous en retenons une fois encore les petits et grands événements qui ont émaillé la vie de notre Commune du XVI^{ème} siècle à nos jours. Ce « Livre d'Or », composé, il est vrai, de trois volumes, précieusement conservés dans le local des archives communales, retrace à grands traits le passé du village.

9 novembre 1907. On renouvelle la patente d'auberge de Monsieur Jules Garin, décédé, en faveur de sa femme, reconnue comme une personne de confiance, de bonne volonté et de bonne conduite. L'auberge lui est adjugée pour le prix de 710 francs et pour le terme de trois à six ans.

Décembre 1907. Création et première convention passée entre la Société des eaux de Commugny-Mies et la Commune de Tannay.

10 septembre 1908. Le cimetière devenant trop petit, la Municipalité décide de l'agrandir en achetant une parcelle de terrain à Monsieur Duvillard. La clôture comprendra un mur avec barrière de fer.

30 novembre 1908. On décide de parachever les égouts du village commencés en 1901. Les travaux sont adjugés à Monsieur Julien Simon, entrepreneur. L'Etat prend à sa charge le 30% du coût des travaux.

Fin 1908. Le budget communal pour 1909 s'élève à 3'521 francs aux recettes et de 3'515 francs aux dépenses !

29 mars 1909. La Municipalité est unanime pour re-

connaître suffisant le traitement d'huissier municipal et garde-champêtre en la personne de Monsieur L. Gauthey. L'augmentation que demandait ce dernier est refusée.

10 mai 1909. On vend à Monsieur Garin les vases de cave appartenant à la Commune, soit trois ronds et trois ovales d'une contenance de 3'900 litres, pour le prix de 195 francs.

Mai 1910. Les rares personnes de Tannay qui se souviennent avoir vu en 1833 la comète de Halley, assistent à sa réapparition vers le milieu de mai, avec ceux qui la voient pour la première fois !

1^{er} septembre 1909. Tous les travaux d'agrandissement du cimetière sont maintenant terminés. Ils l'ont été grâce aux dons de trois généreux citoyens : Monsieur Charles Duvillard qui a cédé gratuitement le terrain nécessaire à l'agrandissement, Monsieur Ernest Duvillard demeurant à Mulhouse qui a pris à sa charge les frais de clôture qui se montent à

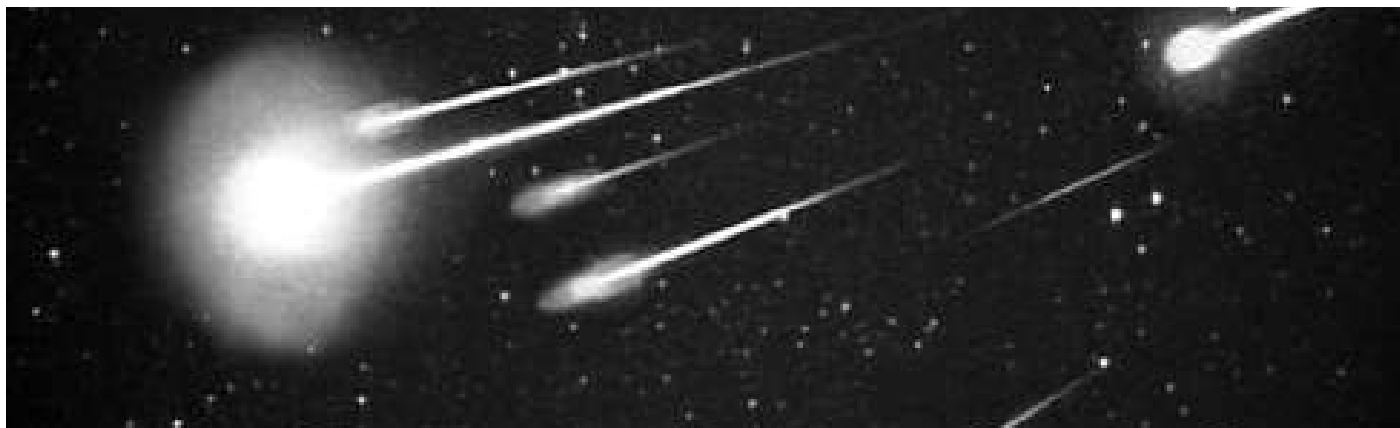
2'000 francs et Monsieur Louis Cottier, demeurant à Genève, qui alloue une somme de 1'500 francs qui servira à l'entretien du cimetière.

21 novembre 1909. On renouvelle la Municipalité et après cinq tours de scrutin, c'est Monsieur François Dutoit qui est élu Syndic. Messieurs César Semoroz, Alphonse Buffat, Antoine Baud et Albert Cottier sont élus municipaux.

7 septembre 1910. On apprend le décès de Monsieur Jacques Berthod, dit l'Africain. Avec lui s'éteint le dernier représentant de cette famille, l'une des plus anciennes de la région. Elle a fourni autrefois un vénérable recteur de chapelle, deux notaires et un châtelain de Coppet allié à la famille de Viry.

Mai 1910. Les rares personnes de Tannay qui se souviennent avoir vu en 1833 la comète de Halley, assistent à sa réapparition vers le milieu de mai, avec ceux qui la voient pour la première fois !

1^{er} décembre 1910. On procède au recensement : on dénombre à Tannay 149 habitants ! Pour 42 ménages !



21 août 1911. On apprend le décès de Monsieur Charles Duvillard, ancien Syndic, âgé de 85 ans. Né à la Campagne du Ruisseau sur Nyon, il avait fait ses études au collège de Nyon où son

retrouvent en sous-sol les fondations d'une maison d'habitation avec écurie annexe qui existaient en 1700 mais qui furent démolies plus tard, sans doute vers 1818.

troisième depuis 1806. Coût de cet achat : 2'500 francs. Le choix de la pompe est approuvé par le Département militaire qui verse un subside de 690 francs.



père était Syndic. Après des études de droit il s'était tourné vers l'agriculture. Il avait fait de nombreux séjours en Allemagne, en Autriche et en Hollande avant de s'établir à Tannay dont il fut le Syndic de 1853 à 1868. En 1885, il fut nommé membre de la Constitution vaudoise.

18 juillet 1912. Monsieur Louis Cottier, propriétaire à Tannay, fait don à la Commune d'un baromètre et d'un thermomètre qui seront placés contre la façade de la maison communale. On fait aussi d'importantes réparations à la grande fontaine.

1913. En creusant pour bâtir une écurie sur le Crêt du Molard, Messieurs Semoroz

27 octobre 1913. Vu l'épidémie de fièvre aphteuse sévissant à Mies, où deux écuries sont atteintes, la Municipalité prend les mesures nécessaires.

18 décembre 1913. A la suite d'une mauvaise vendange, la Commune est autorisée à accorder des prêts sans intérêt aux propriétaires dans la gêne.

7 février 1914. La guerre étant proche, une circulaire du Département de Justice et Police demande à la Municipalité de lui signaler de suite tout individu suspect se livrant à l'espionnage !

Avril 1914. La Commune fait l'acquisition d'une nouvelle pompe à incendie, la

Le jour de la mise en service de la nouvelle pompe, on décide de faire une fête durant laquelle l'ancienne pompe est mise aux enchères. Elle est adjugée à Monsieur Pierre Duc, de Renens, pour le prix de 125 francs. Elle avait été acquise en 1821 pour 650 francs. Quant au coût dudit banquet, il en a coûté 2.75 francs par personne, sans le vin !

1er août 1914. La Municipalité est convoquée d'urgence vu que vient d'être proclamé l'ordre de Mobilisation de l'armée et la réquisition des chevaux de la Commune qui devront être conduits à Morges.

12 septembre 1914. Suite à un courrier du Comité de la ligue suisse des femmes abstinences demandant certaines modifications dans les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boisson, la Municipalité répond qu'après discussion elle se décide à maintenir le statut-quo « vu que dans la Commune aucun citoyen ne fait excès de boisson » !

14 juin 1915. Nouvelle convocation d'urgence de la Municipalité qui prend connaissance de l'ordonnance fédérale de mobilisation de la Première division.



L'Amicale

2014, l'Amicale fête ses 40 ans !

Cette édition 2014 de la Fête du village, marquée par la célébration des 40 ans de notre Amicale, a débuté par le déluge du vendredi qui nous a contraints à annuler les activités extérieures pour nous réfugier dans la salle communale où des raclettes ont été servies aux réfugiés climatiques du moment !

La soirée tessinoise de samedi a connu un vif succès et, alors que les couples dansaient au son de l'orchestre « Zone bleu », des girafes et un singe, échappés du cirque de Bohème, ont déambulé dans la foule sous les yeux amusés du public !

Le spectacle de feu qui s'en est suivi, proposé par la troupe Makadam, a enflam-

mé la nuit et émerveillé les nombreux spectateurs.

La journée du dimanche, commencée par les traditionnels poulets rôtis de midi, s'est poursuivie tard dans l'après-midi avec les artistes du cirque de Bohème qui nous ont ravis avec des attractions comme : la femme sans tête, la tête décapitée parlante, voyante et femme

à barbe, ainsi qu'avec leur spectacle d'acrobaties qui a magnifiquement terminé ces festivités.

Un grand merci aux nombreux participants qui, par leur présence, nous ont permis de fêter dignement ce jubilé.

Yves Deferne, Président



17 décembre 2014 - Visite du père Noël sur la place du village dès 18h30. Ne manquez pas ce dernier rendez-vous de l'année ! Petits et grands ne seront pas déçus.

24 janvier 2015 - Célébration de l'Indépendance vaudoise à la salle communale à partir de 18h30.

Edition 2014



De beaux concerts cette année encore !

Comme chaque année depuis cinq ans, le comité des Variations Musicales de Tannay a organisé au mois d'août 2014 un festival de musique classique dont les échos ont été extrêmement positifs, aussi bien auprès du public que des médias.

Dans le parc du Château, ce bel espace face au lac et aux Alpes, mis à notre disposition par la Commune de Tannay, nous avons pu entendre et rencontrer pour la plus grande satisfaction de tous, des artistes extraordinaires tels que le violoniste

jeunes solistes de grand talent tels que le violoncelliste Edgar Moreau, le pianiste Louis Schwizgebel-Wang avec la violoniste Rachel Kolly d'Alba et le concours de l'Orchestre de Chambre de Genève, le pianiste poète du piano Adam Laloum, et le

un concert dirigé par Ahmed Hamdy avec les musiciens de l'Orchestre de Chambre de Genève et le conteur Joan Mompert.

Le concert du violoncelliste Edgar Moreau accompagné dans une entente parfaite par le pianiste Pierre-Yves Hodique a été enregistré en direct par la RTS.

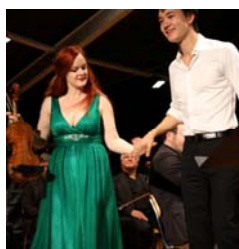
En 2015, nous aurons le plaisir de vous accueillir à nouveau dans le cadre enchanteur du parc du Château qui se prête si bien à de telles rencontres musicales.

Tenus de nous assurer la participation de certains artistes longtemps à l'avance, les dates de notre festival ont dû être maintenues à la fin août. Il aura donc lieu du 22 au 30 août 2015 et vous proposera à nouveau un programme de choix.

Avec le concours d'un spécialiste renommé, nous travaillons à améliorer peu à peu l'acoustique afin que le talent des artistes puisse être apprécié au mieux.

Rendez-vous donc au mois d'août pour de nouvelles belles surprises !

Françoise de Courten



Photos : Fabrice Nassisi

Renaud Capuçon accompagné par des musiciens de l'Orchestre de la Suisse Romande sous la direction de Jonathan Haskell, le Trio Wanderer et la perfection de ses interprétations, ainsi que de

meilleur mandoliniste actuel Avi Avital accompagné par le Geneva Camerata. Les enfants et les familles ont pu réentendre ou découvrir la musique subtile et raffinée de Ravel dans « Ma Mère l'Oye »,

Commission culturelle

"Surprenez-nous, nos voisins qui êtes aussi artistes"

Le deuxième Parvis d'Artistes s'est déroulé les 13 et 14 septembre 2014 avec une nouvelle exposition d'œuvres récentes d'artistes de Tannay et des environs : peinture, sculpture, céramique, poterie, photographie, que quelque 450 visiteurs ont pu admirer en rencontrant 35 artistes ; sans oublier céramique froide et maquillage pour les enfants, concerts, chants et autres petits bonheurs.



L'objectif des Parvis est de faire découvrir aux habitants les artistes locaux près de leurs ateliers. Car la vie quotidienne du village recèle des coins de créativité insoupçonnés.

Leur intérêt dépasse la vie culturelle d'une commune ou d'une région parce qu'ils proposent un partage de la créativité sans les étapes et intermédiaires habituels (galeries, foires, catalogues, musées) et l'éventuelle formation d'un prix de marché. Or nombre d'artistes et d'œuvres n'exposent pas par

manque de lieu et d'occasion, ou parce qu'ils ne se situeraient pas dans les normes, goûts et tendances du marché. Les perdants ne sont pas seulement les artistes, jeunes, amateurs ou retraités sans écho de leur travail ; c'est toute la société qui ignore les œuvres, préoccupations et intérêts des artistes.

Mettre directement en contact les artistes et le public, dans l'espace même où les premiers créent, contribue à démystifier l'art et à établir un dialogue immédiat.



Le Parvis 2014 a accueilli le jeune quatuor Adeo de l'International Menuhin Music Academy (IMMA) sur la terrasse du Château de Tannay. Le programme incluait de Beethoven deux quatuors à cordes, l'op.18 n°1, au deuxième mouvement particulièrement émouvant, puis l'op.18 n°4, intense et à la dynamique dramatique, puis apaisée et enfin "symphonique". Quelque 70 amateurs, le temps, doux et ensoleillé, et notre cadre magnifique en ont fait un événement particulièrement agréable.

Ainsi, Tannay étend à la culture locale le concept de proximité déjà appliqué au commerce, aux services ou à la justice de proximité : sans prétendre remplacer la spécialisation et l'excellence, il a offert, le temps d'un week-end, un circuit court entre artistes locaux et public d'où sortiront de nouvelles relations, des amitiés, du savoir-faire et de la réflexion, enfin un intérêt et un enthousiasme partagés.



Les Ministrings

Dimanche 23 novembre 2014 à la salle communale de Tannay : concert des Ministrings du Conservatoire de Lausanne, cordes, percussion, piano, claquettes et autres, par 23 enfants musiciens âgés de 7 à 12 ans qui se produisent sur scène de manière tout à fait autonome et libre de toute partition. Dans le noir ou dans la lumière, tous en chapeau, chemise blanche et pantalon noir, nœud pap' pour les garçons, pieds nus, tout sourire, irréprensibles plaisanteries susurrées à la petite copine qui se trémousse aussi quand on n'est pas sur scène, jolies petites voix aiguës. Sens naturel du jeu scénique, de la progression et de la chute, toujours brutale et qui enclenche les applaudissements de 160 spectateurs enthousiasmés.

Comme l'a rappelé Florence Fonta dans sa présentation, l'objectif est « le besoin et le plaisir de se développer, de se dépasser, le plaisir de la réussite et du partage ». Chaque enfant a, au sein du groupe, un rôle actif, responsable, faisant appel à sa créativité et à son sens artistique.



Photos : Fabrice Nassisi

Après Budapest, ils ont choisi de faire vibrer Tannay au son de leurs musiques de voyages browniens. Une heure de concert élancé, animé, gai et profond à la fois, avec des allers et retours aux deux extrémités de notre petit continent et au-delà : on tourne autour du noyau classique de l'Europe sans y pénétrer : à

l'ouest, les violons à voix humaines chantent la joie des ballades celtiques, principalement irlandaises et à l'est, airs d'Europe orientale, klezmer, valse lente et progressivement entraînant, Balkans. Mais aussi des excursions méditerranéennes en Italie populaire (Pinocchio, Tarentelle), une Saltimbocca et un Tangorient de Tina Strinning, animatrice de l'ensemble, et le Caravan de Duke Ellington et le Blue Rondo A La Turk de Dave Brubeck, et des sauts par-delà l'Atlantique avec un Preparense d'Astor Piazzola, tango et jazz avec le New York d'Eric Nordström. Un mélange d'influences, même à l'intérieur d'un certain morceau avec une paradoxale ouverture quasi-wagnérienne pour un endiablé refrain yiddish, et, faute de logique géographique (en faut-il une ?), pour un finalement fort créatif « melting pot » sans équivalent au monde.

C'est la suite imprévue mais parfaite aux allers et retours du Klezmer illustrés dans la même salle de Tannay le 6

avril dernier. En plus jeune forcément, en plus gai, le tragique ayant disparu. Klezmer et tango peuvent-ils sortir de la nostalgie ? C'est très travaillé, très précis, structuré ; et simultanément une impressionnante démonstration de joie et d'innocence enfantines.

On cherche l'adulte chef de l'orchestre ; on imagine la main invisible, l'intelligence musicale, la pédagogie aussi qui a organisé ce superbe spectacle. C'est la suédoise Tina Strinning, fondatrice du groupe il y a 12 ans. On lui demande la logique du programme : elle répond qu'elle est frappée par l'enchaînement des morceaux, "sans trou", le déchaînement silencieux des enfants : pour elle, la logique est dans l'énergie.

Tout à fait. On ne serait pas surpris que l'un ou l'autre de ces jeunes gens se produise dans une VMT dans vingt ans. N'est-ce pas, Serge Schmidt ?

Arnaud Weil



Divers

La Petite Rive à nouveau accessible !

Dans l'affaire de la Petite Rive et de l'accès à la petite plage à l'est du port, le Tribunal cantonal a donné raison à la Municipalité.

Le 30 juin dernier, la Cour de droit administratif et public a en effet rendu un arrêt qui confirme nos décisions du 7 décembre et du 24 avril 2013 où nous donnions ordre aux proprié-

taires de la parcelle concernée de démolir une clôture métallique qui avait été construite arbitrairement et qui empêchait depuis l'accès au lac. Ces derniers avaient fait recours et ont donc été

déboutés. Ils ont depuis, en exécution de la sentence, fait démolir cette fâcheuse barrière.

S. Schmidt

EspaceDôle : Activités hivernales

Avec ses premiers frimas, l'hiver s'annonce pour nous rappeler que les installations de la Dôle vous permettent de skier dans un superbe cadre naturel, avec une vision unique du lac Léman.

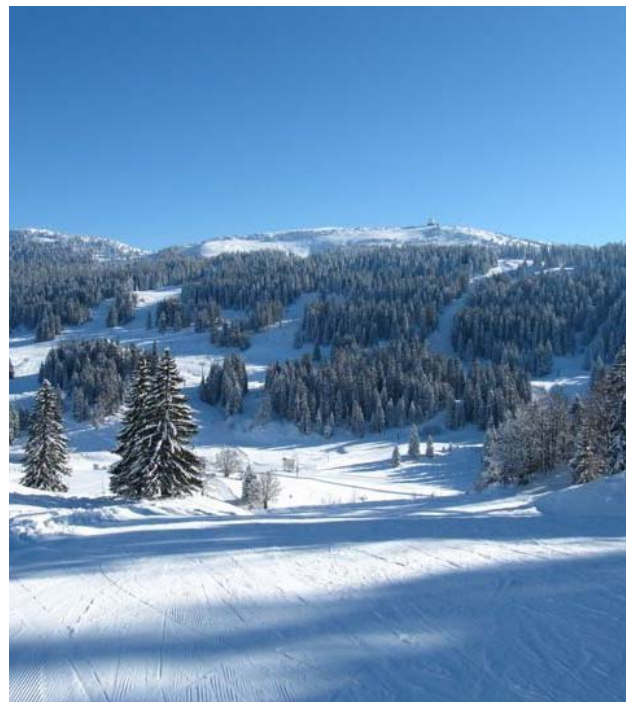
En outre, les installations de Basseruche, petit domaine skiable situé derrière la gare de Saint-Cergue, est idéal pour débiter ou pour s'amuser en famille. Ces pistes restent éclairées en soirée.

Par ailleurs, les nombreux restaurants de cette Commune, vous offrent la possibilité de découvrir le vacherin chaud au feu de bois et ses pommes de terre, différentes fondues ou de savoureuses grillades après le ski, la luge ou le ski nordique.

Et puis si vous avez un doute sur les conditions météo, je vous invite à consulter la page d'EspaceDôle sur le site de l'office du tou-

risme <http://www.st-cergue-tourisme.ch/fr/webcams> qui vous renseignera en temps réel et rappelez-vous que l'effort physique est bon pour la santé !

P. Simon





Le Marché

Depuis de nombreuses années, les Tannayrolis nous demandent d'animer le village par le biais d'un marché hebdomadaire pour faire vivre encore davantage Tannay.



Ainsi, nous pouvons compter depuis la mi-octobre avec les délices fromagers de Me Rodolphe, du Sentier, les savoureuses gallinacées de Max Poulet déjà présent le dimanche matin et des produits du terroir de première qualité du maraîcher, Monsieur Sylva.

La proximité immédiate de notre boulanger et ses pro-

duits artisanaux réputés ajoutent à cette convivialité espérée de beaucoup, aussi rappelez-vous que si Tannay vit... Faites vivre Tannay ! en venant les jeudis et dimanches faire vos courses dans un cadre de proximité et de bonne humeur !

La circulation dans le village

Nous vous l'avions annoncé dans nos précédents numéros, les vitesses excessives constatées sur la route F.-L.-Duvillard (jusqu'à plus de 84 km/h !) et, le refus par l'Etat, de nous accorder une zone 30 km/h sur l'ensemble de notre Commune au vu des normes VSS85/15,

lesquelles n'étaient pas respectées, ont contraint notre Municipalité à mettre en place des mesures coercitives afin de réduire la vitesse sur cet axe routier. Ainsi, 5 bacs supplémentaires ont été installés au début du mois d'octobre entre la route de Malcroissant et la

route des Pralets afin d'inciter les usagers à rouler « feutré ». Nous vous rappelons ci-dessous qu'une vitesse inadaptée en milieu rural ou urbain, peut avoir des conséquences catastrophiques pour les victimes, tout comme pour ceux qui l'enfreignent...

Conséquences pénales d'une violation des règles de circulation selon les nouvelles mesures de la Via Sicura :

Délits de chauffard

En vertu de la loi, est réputé "chauffard", celui qui roule 40 km/h de plus que la vitesse autorisée dans une zone 30.

Les délits de chauffard sont passibles d'un retrait de permis d'une durée minimale de 2 ans. Le permis de conduire est retiré définitivement pour les récidivistes ou pour dix ans au minimum.

Au niveau pénal, les auteurs de délits de chauffard seront passibles d'une peine privative de liberté de 1 à 4 ans.



leTarnayroli

Mariages, naissances et décès

Mariages

23.08.2014 - MONNEY Mélanie et PERRUCHOUD Thierry

05.09.2014 - RIBEIRO DE BARROS Almeida et RADJAVI Kamal Stéphane

Naissances

01.06.2014 - ESQUERRE-PECK Maya Victoria

04.07.2014 - GORHAM Nanami Olivia

06.08.2014 - MALDONADO Edouard Kazem

Décès

17.07.2014 - TSCHOPP Hermann

22.09.2014 - CORBOZ Sabrina

23.10.2014 - GUENOT François

Poème d'Henri Rapin - Les mains

Les mains font partie de la vie,
Ambassadrices, notre défense,
Richesse d'une ampleur infinie,
Tans expressives dans leur silence.

Les mains potelées de l'enfant,
Le premier jouet de bébé,
Ou les mains fines de maman
Qui ne sont faites que pour aimer.

Pour l'aveugle elles sont le guide,
Qui à tâton trouvent son chemin.
Pour le mime, de son air candide,
Il sème le rire avec ses mains.

Les mains rugueuses du travailleur
Sont plus sensibles qu'on l'imagine,
Les mains qui soulagent la douleur
Sont comme un baume sur la poitrine.

Et cette main qui te caresse,
En signe d'un premier aveu,
Quand elle soulève avec tendresse
Une mèche de tes cheveux.

Les mains se joignent pour prier,
Pour dire merci, demander grâce,
Prendre une main et la serrer,
Nouer une amitié qui passe.

Souveraine mission des mains,
Vous ne faites qu'offrir et donner,
Qu'ils seraient tristes nos lendemains
Si Dieu voulait nous les ôter.

Rédaction

Serge Schmidt
Patrick Simon
Jacques Kaltenrieder
Françoise de Courten
Arnaud Weil
Yves Derferne

Conception & mise en page

Fabrice Nassisi
Tamara Blanchoud